



**Liffré = Cormier**  
**COMMUNAUTÉ**

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE LUTTE  
COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

**ANNEES 2018-2019-2020**

-----

**Entre les soussignés :**

La Fédération Départementale des groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FGDON 35) représentée par son Président, Monsieur André GOHIN, d'une part

**Et :**

LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ représentée par son Président, Loïg CHESNAIS-GIRARD d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 - PREAMBULE**

LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ a décidé d'organiser une lutte collective contre le Frelon Asiatique, ceci afin de :

- Protéger sur ses territoires la santé publique de ses habitants,
- Limiter les atteintes à la biodiversité qui concourt à la pollinisation,
- Rechercher un dispositif efficace de lutte collective.

## **Article 2 - OBJET**

Dans le cadre du plan régional proposé de lutte organisée contre le Frelon Asiatique, LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ charge la FGDON 35 d'organiser la destruction systématique des nids de Frelons Asiatiques sur demande de chaque commune, des services de secours ou à la demande des particuliers résidant sur les territoires de LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ (dans la limite des moyens techniques disponibles et sans nacelle).

Cette convention couvre, pour les années 2018, 2019 et 2020, les interventions sur les communes de LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ, à savoir :

**CHASNE-SUR-ILLET, ERCE-PRES-LIFFRE, DOURDAIN, GOSNE, LA BOUËXIERE, LIFFRE, LIVRE-SUR-CHANGEON, MEZIERE-SUR-COUESNON ET SAINT-AUBIN-DU-CORMIER**

## **Article 3 – ENGAGEMENTS DE LA FGDON35**

La FGDON 35 s'engage à:

- 3.1 Mettre en place au printemps de chaque année un réseau de piégeage des reines fondatrices sur demande et avec l'appui de la profession apicole, afin de réduire autant que faire se peut le nombre de nids ;
- 3.2 Identifier et confirmer toute forme de suspicion de nid ;
- 3.3 Référencer les entreprises de désinsectisation pour qu'elles appliquent la charte régionale validée par le Comité régional apicole de Bretagne et afin de garantir à LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ une efficacité de la destruction (voir annexe 1);
- 3.4 Organiser la formation des entreprises de désinsectisation ;
- 3.5 Faire appel à une entreprise référencée selon le protocole précisé au point 3 du présent article ;
- 3.6 Recommander à LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ des tarifs compétitifs à titre d'information, sans pouvoir néanmoins les rendre obligatoires ;
- 3.7 Assurer une traçabilité de chaque intervention connue pour la réalisation d'un bilan technique annuel adressé en fin de campagne à LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ avec la localisation par commune du nombre de nids détruits.

## Article 4 – DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans, à compter de sa date de signature, sauf dénonciation expresse adressée un mois à l'avance par l'une des parties ou l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le renouvellement de la présente convention s'effectue par reconduction expresse.

## Article 5 – ENGAGEMENTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

**5.1 - Participation financière :** LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ s'engage à prendre directement ou indirectement en charge la destruction des nids sur son territoire. A partir de l'année 2018, la participation de la collectivité sera de 60 € TTC par intervention sur le domaine privé des particuliers dans la limite du budget annuel alloué.

**5.2.- Facturation :** L'entreprise facturera ses interventions directement au particulier qui en aura fait la demande, et charge lui de transmettre à LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ la demande de participation financière.

**5.3 : Bilan annuel :** LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ s'engage à adresser à la FGDON 35 les lieux et nombres d'intervention des destructions de nids dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance. Ces informations échangées permettront à la FGDON 35 de réaliser la synthèse précisée à l'article 3.7 ci-dessus.

## Article 6 : CCOMMUNICATION

La FGDON 35 s'engage à fournir à LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ les supports de communication dont elle dispose afin d'informer efficacement les différentes collectivités du territoire ainsi que les habitants.

Fait à ...Liffré .....

Le 02/07/2018

Le Président de la FGDON35



Le Président de LIFFRE CORMIER  
COMMUNAUTE

**FGDON35. ZAC Atalante Champeaux - Rue Maurice Le Lannou - CS N° 74241 - 35042 RENNES Cedex**

**Tel : 02 23 48 26 23 Fax : 02 23 48 26 01. Mail : fgdon35@fgdon35.fr**

**N° SIRET 42229931300029 - CODE APE 9411 Z**